

## Préavis de démission et fermeture annuelle

---

Par Sackles

Bonjour,

Je suis salarié et je souhaite quitter mon poste en démissionnant. L'entreprise impose une fermeture annuelle pendant mon préavis et veut que je prenne mes congés acquis sur cette période.

Puis-je demander une indemnité compensatrice de préavis au lieu d'utiliser mes congés, et quels sont mes droits concernant le paiement du préavis et le solde des congés non pris??

En vous remerciant,

---

Par janus2

Bonjour,

Pendant la fermeture de l'entreprise, l'employeur peut vous imposer la prise de congés payés. Vous cumulerez alors les indemnités de congés payés et l'indemnité compensatrice pour la période de préavis que vous n'avez pas pu effectuer. Ces congés payés ne repousseront pas le terme du préavis.